



PREMIERE RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 1: GENÈVE, 10 - 12 SEPTEMBRE 1998  
PREMIERE RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2: GENÈVE, 7 - 9 SEPTEMBRE 1998

Question 9/2: Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activités annuels, de l'état d'avancement de ces Questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile

### COMMISSION D'ÉTUDES 2

ORIGINE: COMMISSION D'ETUDES 9 DE L'UIT-R

TITRE: NOTE DE LIAISON AU BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET À LA COMMISSION D'ÉTUDES 2 DE L'UIT-D

Les questions suivantes sont portée à l'attention de la Commission d'études 2 de l'UIT.

Titre	No. du Rec.	À l'attention de
Elaboration d'une annexe à la recommandation UIT-R f.1247 pour faciliter son application à la planification et à la conception de nouveaux systèmes du service fixe dans les bandes 2 025 - 2 110 MHz et 2 200 - 2 290 MHz	215/9	- Commission d'études 7 de l'UIT-R (Groupe de travail 7B) - Commission d'études 2 de l'UIT-D
Critères de partage applicables aux systèmes stratosphériques pour zones fortement peuplées du service fixe utilisant les mêmes bandes de fréquences que les systèmes du service fixe par satellite	218/9	Commission d'études 2 de l'UIT-D

QUESTION UIT-R 215/9\*

**ELABORATION D'UNE ANNEXE À LA RECOMMANDATION UIT-R F.1247  
POUR FACILITER SON APPLICATION À LA PLANIFICATION ET À  
LA CONCEPTION DE NOUVEAUX SYSTÈMES DU SERVICE FIXE  
DANS LES BANDES 2 025 - 2 110 MHz ET 2 200 - 2 290 MHz**

(1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que la Recommandation UIT-R F.1247 a été élaborée pour définir diverses caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes du service fixe exploités dans les bandes 2 025 - 2 110 MHz et 2 200 - 2 290 MHz, caractéristiques requises pour protéger les stations spatiales des services scientifiques spatiaux, notamment les satellites relais de données placés sur certaines positions de l'orbite des satellites géostationnaires;
- b) que les diverses caractéristiques techniques et opérationnelles définies dans la Recommandation précitée sont relativement complexes puisqu'il s'agit de protéger des satellites relais de données particulièrement vulnérables;
- c) qu'il est nécessaire d'élaborer un document adéquat pouvant être annexé à la Recommandation en question et exposant une méthode concise pour la phase de planification des nouveaux systèmes du service fixe;
- d) qu'une telle annexe est également nécessaire pour les organismes d'exploitation des télécommunications souhaitant disposer d'une procédure garantissant que la mise au point de la planification des nouveaux systèmes du service fixe a été effectuée de façon adéquate, conformément aux Recommandations UIT-R appropriées concernant la qualité de fonctionnement des systèmes;
- e) qu'une telle annexe sera utile à bon nombre d'administrations, notamment en ce qui concerne les pays en développement,

*décide* de mettre à l'étude la Question suivante

**1** Quelle est la méthode recommandée pour les applications de la Recommandation UIT-R F.1247 dans les phases de planification et de conception des nouveaux systèmes du service fixe exploités dans les bandes 2 025 - 2 110 et 2 200 - 2 290 MHz?

NOTE 1 – La nouvelle annexe devrait exposer une méthode concise et précise (comportant des diagrammes synoptiques et éventuellement des programmes informatiques) pour l'application de la Recommandation visée, compte tenu des § c) et d).

NOTE 2 – Lorsqu'elle aura été élaborée, cette annexe devrait être adjointe à la Recommandation visée en collaboration avec la Commission d'études 7 des radiocommunications.

---

\* Cette Question doit être portée à l'attention de la Commission d'études 7 des radiocommunications (Groupe de travail 7B) et de la Commission d'études 2 du développement des télécommunications.

QUESTION UIT-R 218/9\*

**CRITÈRES DE PARTAGE APPLICABLES AUX SYSTÈMES STRATOSPHERIQUES  
POUR ZONES FORTEMENT PEUPLÉES DU SERVICE FIXE UTILISANT  
LES MÊMES BANDES DE FRÉQUENCES QUE LES SYSTÈMES  
DU SERVICE FIXE PAR SATELLITE**

(1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que l'on met actuellement au point de nouvelles techniques utilisant des stations de télécommunication situées à des points fixes de la stratosphère;
- b) que les systèmes utilisant une ou plusieurs stations de ce type peuvent présenter des caractéristiques intéressantes pour des systèmes de communication numériques large bande à grande vitesse et à forte réutilisation des fréquences;
- c) que de tels systèmes permettraient de couvrir des zones métropolitaines ou des zones frontalières fortement peuplées avec des angles d'élévation élevés et des trajets courts, ou encore des régions rurales isolées avec des angles d'élévation plus faibles mais sans réduction de la capacité;
- d) qu'il est prévu d'exploiter ces systèmes numériques large bande rendus possibles par de tels systèmes stratosphériques pour zones fortement peuplées du service fixe pour établir des infrastructures d'infocommunication présentes partout et au service du grand public;
- e) que les systèmes stratosphériques du service fixe peuvent être exploités dans des bandes utilisées en partage avec le service fixe par satellite (SFS);
- f) qu'il est nécessaire d'étudier les critères de partage entre systèmes stratosphériques du service fixe et systèmes du SFS, en tenant compte tout particulièrement de l'ensemble des valeurs d'angles d'élévation utilisés dans de tels systèmes,

*décide* de mettre à l'étude la Question suivante

- 1** Quels sont les critères de partage préférés pour ce qui est des brouillages entre systèmes stratosphériques du service fixe et systèmes du SFS utilisant les mêmes bandes de fréquences?
- 2** Quelle est la nature des brouillages à étudier et quelles sont les méthodes de calcul des brouillages nécessaires à l'analyse des risques de brouillage entre systèmes du SFS et systèmes stratosphériques du service fixe utilisant les mêmes bandes de fréquences?
- 3** Comment prendre en compte, dans l'évaluation des brouillages, l'affaiblissement dû aux gaz atmosphériques?
- 4** Quelles sont les bandes de fréquences adaptées au partage entre systèmes stratosphériques du service fixe et systèmes du SFS?

NOTE 1 – Cette Question est liée à la Question UIT-R 251/4, qu'elle complète.

---

\* Cette Question doit être portée à l'attention de la Commission d'études 2 du développement des télécommunications.